

Pour réussir l'examen en 2h30!

- Lisez les **2 textes** et les questions **rapidement** une première fois. (10 min.)
- Faites une deuxième lecture. Cette fois-ci, **analysez** les textes en réalisant les **3 étapes** suivantes. (60 min.)
 1. Annotez, dans la marge de droite, des mots-clés résumant le paragraphe.
 2. Surlignez de différentes couleurs **les aspects traités** (positifs-négatifs, causes-conséquences, problèmes-solutions, etc.)
 3. Annotez, dans la marge de gauche, les différents procédés informatifs (définition, explication, exemple, étude, statistique, expert, témoignage).
- Rédigez vos réponses. (80 min.)

L'esclavage

L'esclavage, pratiqué depuis les temps les plus reculés et dans toutes les régions du monde, semble aboli à la fin du XIX^e siècle. En 1948, il est proscrit à l'échelle internationale avec l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Son article 4 stipule que : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Derrière les apparences se cachent une réalité qui perdure, de manière insidieuse, ou non. C'est l'« esclavage moderne ».

<https://www.geo.fr/geopolitique/esclavage-moderne-ces-pays-qui-pratiquent-toujours-lesclavage-212759>

TEXTE 1

Esclavage moderne : pourquoi une personne sur 150 dans le monde en est-elle victime ?

Une personne sur 150 dans le monde est victime d'esclavage moderne, selon l'Organisation internationale du travail (OIT) des Nations unies. Le nombre total de personnes concernées est de 50 millions, selon le dernier rapport *Estimations mondiales de l'esclavage moderne* publié en 2022.

Qu'est-ce que « l'esclavage moderne » ?

L'esclavage moderne est un terme générique qui recouvre l'exploitation des personnes par des pratiques telles que :

- le travail forcé - tout travail que des personnes sont obligées d'effectuer contre leur gré;
- la servitude pour dettes - lorsque des personnes sont obligées de travailler pour rembourser des dettes;
- l'esclavage fondé sur l'ascendance - lorsque des personnes sont nées dans l'esclavage et traitées comme une propriété;
- le mariage forcé - lorsqu'une personne est mariée contre sa volonté et ne peut pas partir;
- la servitude domestique - il ne s'agit pas toujours d'esclavage, mais les domestiques peuvent être victimes d'abus et d'exploitation derrière des portes closes.

L'esclavage moderne est présent dans presque tous les pays du monde. Plus de la moitié de tous les cas de travail forcé et un quart de tous les mariages forcés se trouvent dans les pays à revenu moyen supérieur ou à revenu élevé.

Combien de personnes sont soumises au travail forcé ?

Selon l'OIT, 27,6 millions de personnes sont piégées dans le travail forcé. Les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. Il s'agit de personnes originaires de pays pauvres qui sont recrutées pour travailler à l'étranger dans des secteurs tels que la construction, l'agriculture, la confection de vêtements et les travaux ménagers, et qui sont ensuite piégées dans ces emplois sans pouvoir rentrer chez elles. Même si la migration de travail a un effet largement positif sur les individus, les ménages, les communautés et les sociétés, les migrants peuvent être contraints au travail forcé et à la traite, que ce soit en raison d'une migration irrégulière ou mal gouvernée, ou de pratiques de recrutement injustes et contraires à l'éthique. « Nous pensons qu'il y a quatre milliards de personnes dans le

monde qui ne sont pas protégées par l'État de droit ¹», déclare Euan Fraser de *International Justice Mission UK*. « Les gens sont piégés dans le travail forcé et la traite des êtres humains lorsque les employeurs sont autorisés à les exploiter en toute impunité. »

António Vitorino, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), souligne « l'urgence de veiller à ce que toute migration soit sûre, ordonnée et régulière. La réduction de la vulnérabilité des migrants au travail forcé et à la traite des personnes dépend avant tout de cadres politiques et juridiques nationaux qui respectent, protègent et réalisent les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants à toutes les étapes du processus migratoire, quel que soit leur statut migratoire. La société doit travailler ensemble pour inverser ces tendances choquantes ».

Grace Forrest, Directrice fondatrice de *Walk Free*, a pour sa part déclaré: « L'esclavage moderne est l'antithèse du développement durable². Pourtant, en 2022, il continue de sous-tendre notre économie mondiale. Il s'agit d'un problème causé par l'homme, lié à la fois à l'esclavage historique et aux inégalités structurelles persistantes. [...] Une véritable volonté politique est la clé pour mettre fin à ces violations des droits de l'homme. »

Par ailleurs, on estime que 4,9 millions de femmes et d'enfants dans le monde sont contraints de se prostituer. « Le traumatisme causé par ce type d'esclavage est peut-être pire que le traumatisme causé par la participation à une guerre », explique le Dr Datta, professeur associé de sciences politiques à l'université de Richmond, aux États-Unis, et militant antiesclavagiste. « Et comme il est stigmatisé, les survivants ont du mal à en parler. Il faut parfois des années aux survivants pour se remettre des dommages physiques et psychologiques. »

Combien de personnes sont victimes de mariages forcés ?

On estime à 22 millions le nombre de personnes vivant en situation de mariage forcé en 2021. Les mariages d'enfants sont considérés comme forcés parce qu'un enfant ne peut pas légalement donner son consentement au mariage.

Le mariage forcé est étroitement lié à des attitudes et pratiques patriarcales établies de longue date. L'écrasante majorité des mariages forcés (plus de 85%) est motivée par la pression familiale. Bien que deux tiers (65%) des mariages forcés aient lieu en Asie et dans le Pacifique, si l'on tient compte de la taille de la population régionale, c'est dans les États arabes que la prévalence est la plus élevée, avec 4,8 personnes sur 1 000 dans la région en situation de mariage forcé.

¹ L'État de droit impose que tout un chacun bénéficie d'une protection égale en vertu de la loi.

² Les Objectifs du développement durable (ODD) sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Qui est responsable de l'esclavage moderne ?

Les employeurs privés sont responsables de 86% du travail forcé dans le monde (y compris le travail sexuel forcé). L'OIT estime que, dans le monde entier, les employeurs tirent 150 milliards de dollars de profits du travail forcé. Sur ce montant, selon l'OIT, 51,8 milliards de dollars ont été réalisés par des employeurs de la région Asie-Pacifique, grâce au travail forcé de 15,1 millions de personnes. Et, 46,9 millions de dollars ont été réalisés dans les pays développés et dans l'Union européenne.

Mettre fin à l'esclavage moderne

Un certain nombre d'actions, prises ensemble et rapidement, marqueraient un progrès significatif vers la fin de l'esclavage moderne. Il s'agit notamment d'améliorer et d'appliquer les lois et les inspections du travail, de renforcer les mesures de lutte contre le travail forcé et la traite dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement, d'étendre la protection sociale et de renforcer les protections juridiques, notamment en portant l'âge légal du mariage à 18 ans sans exception. D'autres mesures peuvent être mises en place telles que la lutte contre le risque accru de traite et de travail forcé pour les travailleurs migrants, la promotion d'un recrutement équitable et éthique et un soutien accru aux femmes, aux filles et aux personnes vulnérables.

Texte adapté de l'OIT

Sources :

Organisation internationale du Travail (OIT), 12 septembre 2022. Repéré le 15 février 2024 à https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_855062/lang--fr/index.htm

Un danger d’esclavage moderne au Canada, s’alarme un représentant de l’ONU

(Ottawa) Logements insalubres ou surpeuplés, salaires de misère et heures supplémentaires non payées, lien de servitude avec l’employeur : le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d’esclavage a été « perturbé » par les conditions dans lesquelles vivent les travailleurs étrangers temporaires au Canada.

Le représentant onusien Tomoya Obokata, un expert japonais du droit international et des droits de l’homme spécialisé dans la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et l’esclavage moderne, a sillonné le pays pendant deux semaines pour en arriver à cette conclusion. « Le Programme des travailleurs étrangers temporaires constitue un terreau pour des formes d’esclavage moderne », tranche-t-il dans un bilan notamment fondé sur des témoignages recueillis auprès de travailleurs du Québec, de l’Ontario, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci ont parlé des heures de travail excessives, des faibles salaires, des heures supplémentaires non rémunérées, mais également du harcèlement sexuel, de l’intimidation et de la violence subis aux mains d’employeurs ou de leur famille, a énuméré l’expert indépendant établi à Londres.

Les travailleurs étrangers sont aussi parfois entassés dans des logements insalubres appartenant à un employeur auquel ils sont enchaînés en raison de leur permis de travail fermé³. Ce lien de « dépendance » qui s’installe est susceptible d’ouvrir la voie à une forme d’esclavage moderne. Et le fait que ces travailleurs qui « jouent un rôle vital dans l’économie canadienne, parce que sans eux, il n’y aurait pas de nourriture sur la table », aient difficilement – ou pas du tout – accès à la résidence permanente est discriminatoire, selon M. Obokata. « Au minimum, il faut leur donner l’occasion de présenter une demande. Je ne crois pas que tous souhaitent rester, car beaucoup ont une famille dans leur pays et ça leur convient de passer quelques mois au Canada et de rentrer chez eux par la suite », a-t-il dit à *La Presse*.

La sénatrice indépendante Julie Miville-Dechêne souscrit entièrement aux constats du rapporteur spécial. « Il y a un risque d’esclavage moderne parce qu’il y a des permis fermés. Cela donne des armes à certains patrons peu scrupuleux pour exploiter et menacer leur personnel », a-t-elle exprimé au téléphone. Elle estime que le gouvernement devrait délivrer des permis de travail ouverts. « C’est vrai qu’avec ça, il y a un risque que ces employés changent d’entreprise, mais en même temps, pourquoi nous, on aurait le droit de changer et pas eux ? Ils paient des impôts, et ils n’ont pas les mêmes droits », a-t-elle soulevé.

³ Un permis de travail fermé autorise à travailler pour un SEUL et UNIQUE employeur au Canada.

Inspections bidon

C'est sans compter que les mécanismes visant à s'assurer du bien-être des travailleurs étrangers temporaires sont défaillants, a remarqué Tomoya Obokata pendant sa tournée. « Les inspections qui sont réalisées par les autorités sont grossièrement inefficaces », lit-on dans sa déclaration de fin de mission. « Il n'y en a pas souvent, et lorsqu'il y en a, il arrive que cela se fasse au téléphone, y poursuit-il. Parfois, l'employeur est informé à l'avance [...] et demande à ses employés de faire le ménage. Il arrive aussi qu'il s'organise pour que les travailleurs à problème ne soient pas présents au moment de l'inspection. »

Même si un travailleur étranger temporaire décide de porter plainte, le processus est « compliqué et prend du temps », a pour sa part exposé en entrevue Cheolki Yoon, professeur adjoint à l'École de communications sociales de l'Université Saint-Paul et bénévole au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants. « Beaucoup n'ont pas assez d'informations sur leurs droits, et même en connaissant leurs droits, il y a une grande réticence à dénoncer, parce que leur droit de séjour est tributaire du permis de travail. La majorité considère que c'est le prix à payer », a-t-il précisé.

« Esclavage sexuel » de femmes autochtones

En plus de se pencher sur la situation des travailleurs étrangers temporaires, le rapporteur spécial s'est intéressé à la réalité des Autochtones, lesquels sont « hautement susceptibles d'être victimes d'esclavage moderne », en particulier les femmes et les filles. « Plusieurs interlocuteurs ont souligné le risque d'agression et d'exploitation sexuelles auquel les femmes et les filles autochtones sont confrontées à proximité des camps mobiles d'extraction de ressources, ou “camps d'hommes” [*man camps*], peuplés d'hommes non autochtones bien nantis », a-t-il relaté. « Dans certains cas, on peut parler d'esclavage sexuel », a écrit l'expert dans son rapport.

[...]

Il s'est aussi intéressé à la législation canadienne en matière de droits de la personne. À ce sujet, sur une note plus positive, il a salué l'adoption de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, marrainée par la sénatrice Julie Miville-Dechêne [...].

Texte adapté de Mélanie Marquis

Marquis, Mélanie. (6 septembre 2023). « Un danger d'esclavage moderne, s'alarme un représentant de l'ONU ». La Presse. Repéré le 14 février 2024 à <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2023-09-06/travailleurs-etrangers-temporaires/un-danger-d-esclavage-moderne-s-alarme-un-representant-de-l-onu.php>



